

DISPENSE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ (ÉCRIT) POUR LA FORMATION D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Conditions de la dispense

- ✓ Être titulaire du Baccalauréat
- ✓ Être titulaire du Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- ✓ Être titulaire du BEPA Option service aux personnes
- ✓ Être titulaire du BAPAAT
- ✓ Être titulaire du DEAVS ou mention complémentaire d'aide à domicile
- ✓ Être titulaire du DE Assistant Familial
- ✓ Être titulaire du BEP Carrière sanitaire et sociale
- ✓ Être titulaire du diplôme professionnel d'aide-soignant
- ✓ Être titulaire du CAP Petite enfance
- ✓ Être titulaire du CAPA service en milieu rural
- ✓ Être titulaire d'un titre d'assistant de vie